

LE RADON

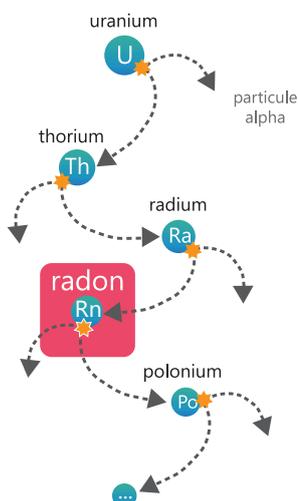


Le radon est un gaz inodore, incolore et surtout connu pour ses propriétés radioactives.

Il fait partie des «gaz rares» (ou «gaz nobles»), famille d'éléments parmi lesquels il est considéré comme le plus lourd, avec une densité près de 8 fois celle de l'air.

Le symbole chimique du radon est Rn.

→ Le radon est un intermédiaire dans les dégradations radioactives



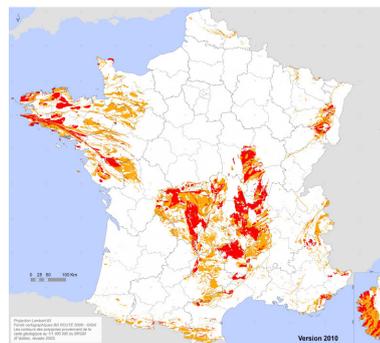
SOURCES

→ En air intérieur

Gaz d'origine naturelle, le radon est produit à partir de l'uranium contenu dans les sols. Le radon est surtout présent dans les roches granitiques, volcaniques et uranifères (contenant de l'uranium).

Le radon s'accumule dans les cavités des exploitations minières (uranium, charbon...). Les eaux souterraines peuvent se charger de radon au contact de certaines roches. Celui-ci s'échappe de l'eau dès qu'elle est en contact avec l'air libre, comme dans certains puits ou stations thermales.

Dans les maisons, les écoles, et les immeubles, les niveaux de radon sont plus élevés car ce gaz peut pénétrer par les fissures des fondations ou des sous-sols, les passages de canalisations, les joints d'étanchéité, les matériaux poreux... et s'accumuler dans les espaces fermés (sous-sols, vide-sanitaires, cave, pièces d'habitation...).



Les plus fortes concentrations en radon sont observées en rouge sur la carte ci-contre, dans les zones dites « à risque ». Il est possible de connaître le potentiel radon de sa commune via l'arrêté du 27 juin 2018 du code de la santé publique portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ou via le site internet de l'IRSN.

EFFETS

→ Sur la santé

Le radon constitue la principale source d'exposition à la radioactivité naturelle, avec cependant de fortes disparités géographiques. Le radon et certains de ses descendants pénètrent dans les poumons avec l'air respiré. Ils émettent des rayonnements alpha qui peuvent induire le développement d'un cancer. Le radon est d'ailleurs classé par le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) comme « cancérigène certain » pour le poumon depuis 1987. En France, ce serait la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac et devant l'amiante : sur 30 000 décès par an, 3 000 lui seraient attribuables.